



RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230525-D00718310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 02/06/2023

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 Mai 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

Secrétaire :

Mme Elise AEBISCHER

Étaient absents :

M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

OBJET : 4 - Adaptation au changement climatique - Plan Sécheresse de la Ville

Délibération n° 2023/007183

Adaptation au changement climatique

Plan Sécheresse de la Ville

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter le plan d'actions élaboré par la Ville de Besançon et soutenu par Grand Besançon Métropole afin d'adapter le territoire communal aux conséquences du dérèglement climatique, en particulier aux fortes chaleurs et à la raréfaction de la ressource en eau, désormais de plus en plus prégnants.

I - Le dérèglement climatique et ses conséquences sur le territoire de la Ville

A/ Les évolutions climatiques à Besançon à horizon 2050

Les conséquences de l'action humaine sur le climat sont aujourd'hui connues, notamment grâce aux travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) : la terre subit un réchauffement climatique inédit dans l'histoire par son ampleur et sa rapidité, la température moyenne à l'échelle du globe ayant augmenté de +1,1° C depuis 1750 et l'époque pré-industrielle. Notre territoire n'échappe pas à ces bouleversements : nous constatons depuis plusieurs années déjà des écarts de températures à la normale sans cesse plus nombreux ; des sécheresses plus fréquentes et plus précoces ; tout comme la prise de mesures de restriction d'eau par les services de l'Etat, conséquence de ces changements.

D'après les données produites par Météo France et valorisées par l'AUDAB dans son *Etat des lieux des vulnérabilités au changement climatique* (2022), les principales évolutions des paramètres climatiques à l'horizon 2050 seront les suivantes :

- des précipitations en légère hausse en volume annuel, mais moins bien réparties tout au long de l'année,
- une diminution du nombre de jours de pluies, ainsi qu'une légère augmentation de l'intensité des épisodes de précipitations ; les étés seront plus secs tandis que les hivers seront plus humides,
- les températures moyennes annuelles devraient augmenter d'environ 2°C en 2050, se traduisant probablement par :
 - une hausse d'une vingtaine de jours chauds (>25°C) par rapport à la période de référence à Besançon,
 - une hausse de deux à trois jours d'extrêmes chauds (> 35°C) supplémentaires.

Ces évolutions concernent tout le territoire de Grand Besançon Métropole.

B/ Les impacts du dérèglement climatique sur le territoire

Le dérèglement climatique a, et aura encore davantage dans le futur, des impacts sur les ressources naturelles, les populations et les activités humaines, notamment économiques.

L'étude évoquée plus haut permet d'identifier les principales vulnérabilités du territoire au changement climatique :

- sur les ressources naturelles : menaces sur la biodiversité, augmentation des risques naturels, raréfaction de la ressource en eau, notamment sur la période mai-octobre,
- sur les populations : impacts des hautes températures sur les organismes, notamment en raison de la présence d'îlots de chaleur urbains présents sur la Ville de Besançon et les communes urbaines adjacentes, dégradation de la qualité de l'air et augmentation des risques sanitaires,

- enfin, sur les activités économiques, agriculture et sylviculture en tête, mais pouvant également concerner les activités industrielles et tertiaires.

Sur la base de cet état des lieux des vulnérabilités, deux sujets apparaissent prioritaires : la raréfaction de la ressource en eau (compétence GBM), notamment en période estivale ; les conséquences potentielles sur la santé des populations, en raison des vagues de chaleur, renforcées en milieu urbain (compétence Ville).

Sur ces différents sujets, la Ville de Besançon agit avec Grand Besançon Métropole. L'objet du présent Plan Sécheresse est ainsi d'apporter une cohérence dans les actions mises en œuvre par les deux collectivités, ainsi que d'assurer leur suivi. En effet, les actions du plan sont pour la plupart d'ores et déjà engagées ou prévues ; sa valeur ajoutée réside bien dans son caractère d'ensemblier, permettant de rendre plus lisible et plus systémique la réponse de nos collectivités aux nouvelles conditions climatiques, en adaptant l'organisation des services municipaux et communautaires en conséquence, et en poursuivant l'action de transformation du territoire afin de le rendre plus résilient et protecteur pour les habitants.

II. Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique : les quatre engagements du Plan Sécheresse

Les actions proposées sont classées en quatre axes :

- Engagement n°1 : Mieux répondre aux conséquences immédiates du dérèglement climatique

Ce premier engagement prévoit des actions de court terme devant permettre une réduction importante et pérenne des prélèvements en eau de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole, dans l'ensemble des services, services municipaux et services mutualisés.

- Engagement n°2 : Accélérer notre adaptation

Ce deuxième engagement identifie les leviers d'action permettant de faire du territoire un laboratoire de la ville sobre, naturelle et résiliente. Il s'agit principalement d'actions dont les impacts seront visibles à moyen et long termes.

- Engagement n°3 : Prendre soin des habitants du territoire

Ce troisième engagement s'adresse principalement aux personnes vulnérables aux conséquences du changement climatique, et met l'accent sur l'action de la Ville de Besançon et du CCAS pour alerter et prendre soin de celles-ci. Il pourra intégrer les actions menées par les autres communes de Grand Besançon Métropole si celles-ci en font la demande.

- Engagement n°4 : Agir ensemble

Ce dernier engagement doit permettre de dépasser la seule mobilisation des collectivités, afin de rendre l'ensemble des acteurs du territoire parties prenantes de cette adaptation. Cela passe à la fois par de la sensibilisation, mais aussi par un accompagnement dans le renforcement du pouvoir d'agir.

Ces actions, qui pour une large part sont inscrites aux budgets des deux collectivités, n'impliquent pas de dépense nouvelle.

Néanmoins pour permettre de lancer dès cette année des études complémentaires de récupération d'eaux pluviales et/ou de vidange de piscine sur des ouvrages municipaux, des inscriptions budgétaires sont proposées à la Décision Modificative n°1.

Le détail du Plan sécheresse est joint en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de plan sécheresse présenté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Elise AEBISCHER,
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT



Adaptation au changement climatique

Plan sécheresse

Mai 2023

24 mesures pour adapter notre Ville et notre territoire à la raréfaction de la ressource en eau et aux conséquences du dérèglement climatique

1. Introduction	4
2. Pourquoi un plan d'urgence sécheresse.....	4
Notre climat se dérègle	4
Notre ressource en eau s'amenuise	6
Face à des épisodes de sécheresse historiques, la nécessité d'un plan d'urgence, mais aussi de transformation de notre Ville	7
3. Nos quatre engagements pour une gestion de l'eau adaptée.....	8
Engagement n°1 : Mieux répondre aux conséquences immédiates du dérèglement climatique.....	8
Objectif n°1.1: Assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville de Besançon	8
Action n°1 : Réduire l'utilisation d'eau pour l'entretien urbain et la moduler en cas d'alerte ou de crise	8
Action n°2 : Réduire la consommation d'eau de l'aire de lavage du Centre Technique Municipal (CTM).....	9
Action n°3 : Proposer des pratiques et équipements sportifs ne nécessitant peu ou pas d'arrosage l'été	9
Action n°4 : Modifier les techniques d'entretien des équipements sportifs de la collectivité, notamment les piscines.....	9
Action n°5 : Poursuivre les efforts de diminution des besoins en eau pour les espaces verts de la Ville de Besançon.....	9
Action n°6 : Mettre en œuvre une gestion optimisée de l'eau sur le patrimoine de la Ville	9
Action n°7 : Installer dès cet été des collecteurs d'eaux de pluie lorsque cela est possible	9
Engagement n°2 : Accélérer notre adaptation	10
Objectif n°2.1 : Investir dans la connaissance et les réseaux afin de mieux préserver la ressource disponible	10
Action n°8 : Poursuivre les investigations en vue d'une meilleure connaissance des ressources disponibles et de leur protection	10
Action n°9 : Poursuivre le renouvellement des réseaux afin d'améliorer les rendements.....	11
Objectif n°2.2 : Vous protéger face aux différents risques climatiques.....	11
Action n°10 : Actualiser en continu le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique.....	11
Action n°11 : Finaliser les interconnexions afin de fiabiliser l'alimentation en eau potable et limiter les incidences des prélèvements sur le milieu.....	11
Action n°12 : Renforcer la défense contre les incendies, notamment de forêt.....	11

Objectif n°2.3 : Faire de Besançon un laboratoire de la Ville sobre, naturelle et résiliente	12
Action n°13 : Finaliser le schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales ...	12
Action n°14 : Systématiser les études de récupération des eaux pluviales sur le patrimoine municipal ainsi que les eaux de vidange des piscines.....	12
Action n°15 : Accélérer la désimperméabilisation de la Ville, sa capacité à infiltrer l'eau et sa végétalisation.....	12
Objectif n°2.4 : Pour un bâti adapté aux nouvelles conditions climatiques	12
Action n°16 : Amplifier la rénovation du patrimoine municipal, en particulier pour l'accueil de publics jeunes ou vulnérables.....	12
Action n°17 : Accompagner la rénovation du parc privé et du parc social et expérimenter la diminution de l'usage de l'eau dans la construction de logements	13
Engagement n°3 : Prendre soin des habitants du territoire	13
Objectif n°3.1 : S'adapter durablement aux hautes températures	13
Action n°18 : Communiquer sur les risques relatifs à la santé et les comportements à adopter	13
Action n°19 : Mettre en œuvre un plan Fortes chaleurs en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale	13
Action n°20 : Améliorer les conditions d'accueil du service public dans des conditions exceptionnelles	13
Engagement n°4 : Agir ensemble	14
Objectif n°4.1 : Agir en faveur d'une adhésion collective et du renforcement du pouvoir d'agir des Bisontines et des Bisontins.....	14
Action n°21 : Communiquer globalement sur les bons gestes à adopter en période de hautes températures	14
Action n°22 : Organiser des rencontres mobilisant scientifiques, entreprises et société civile sur le thème de l'eau comme bien commun.....	14
Action n°23 : Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment les plus jeunes, par le développement d'actions de sensibilisation autour de l'eau et du développement durable	14
Action n°24 : Utiliser les événements et festivités du territoire pour sensibiliser les organisateurs et participants sur la problématique des impacts du dérèglement climatique.....	14
Suivi-évaluation du plan sécheresse	15
Annexe : Fiches actions du plan sécheresse.....	16

1. Introduction

L'eau, bien commun aussi précieux que l'air, voit sa disponibilité et sa répartition se modifier avec le changement climatique. Des épisodes de sécheresse de plus en plus longs et intenses, des risques d'incendie, des inondations... sont les événements auxquels nous devons nous préparer.

Elu.es, nous nous devons d'anticiper ces transformations pour atténuer leurs effets, garantir un accès de l'eau à tous sans trop prélever sur le milieu, maintenir des activités de loisir, de production, agricoles ou industrielles, éviter le conflit autour de l'eau.

La gestion de l'eau, tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs, questionne donc le fonctionnement de la ville dans son ensemble. La sobriété, acception désormais courante pour l'énergie, doit désormais s'appliquer à l'eau dans nos pratiques quotidiennes. La protection de la ressource doit aussi remettre en question nos pratiques en termes de rejets et d'usages de substances polluantes.

Plusieurs outils de planification sont essentiels pour l'aménagement du territoire et pour aborder la gestion du grand cycle (dans les milieux naturels) et du petit cycle (dans le captage et l'assainissement) de l'eau. A cette fin, la ville contribue activement à l'élaboration du plan climat-air-énergie (PCAET), du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et au futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), qui relèvent de Grand Besançon Métropole.

Nous nous sommes également engagés dans une stratégie de résilience, en cours d'élaboration, qui doit permettre à la collectivité et aux habitants de la ville de se projeter en 2030. Le plan sécheresse constituera à cet égard une phase opérationnelle de court et moyen termes, concernant la question de l'eau et de sa disponibilité dans ce contexte de tension.

Ainsi, ce plan traduit la volonté des élus d'adapter nos politiques publiques à la raréfaction de la ressource en eau, ce bien commun que nous devons partager et préserver.

2. Pourquoi un plan d'urgence sécheresse

Notre climat se dérègle...

Les conséquences de l'action humaine sur le climat sont aujourd'hui connues, notamment grâce aux travaux du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) : la terre subit un réchauffement climatique inédit dans l'histoire par son ampleur et sa rapidité, la température moyenne à l'échelle du globe ayant augmenté de +1,1° C depuis 1750 et l'époque pré-industrielle. Notre territoire n'échappe pas à ces bouleversements : nous constatons depuis plusieurs années déjà des écarts de températures à la normale sans cesse plus nombreux ; des sécheresses plus fréquentes et plus précoces ; tout comme la prise de mesures de restriction d'eau par les services de l'Etat, conséquence de ces changements.

Les évolutions climatiques à Besançon

Par opposition à la météo, un climat se définit classiquement par le croisement de données relatives à la température du territoire et à ses précipitations sur une longue période (plusieurs décennies). Le dérèglement climatique en cours s'explique principalement par la hausse des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine humaine. Ces GES ont une durée de vie dans l'atmosphère provoquant un effet dit « d'inertie climatique » : il est possible de prévoir de manière assez précise les températures qu'il fera dans plusieurs décennies sur un territoire donné, en fonction de scénarios socio-économiques pré-définis.

En ce qui concerne la Ville de Besançon et le territoire de Grand Besançon Métropole, Météo France a rendu des simulations qui servent aujourd'hui de référence à l'action publique dans

la mise en œuvre de ses politiques climatiques. Les principales conclusions de ces travaux ont été synthétisées par l'AUDAB dans le cadre de son *Etat des lieux des vulnérabilités* réalisé en 2023, avec une conclusion sans appel : par rapport à la période de référence 1976-2005, quelle que soit la trajectoire socio-économique prise, le climat bisontin à venir sera très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui :

- **les températures moyennes annuelles devraient augmenter d'environ 2°C en 2050**, se traduisant probablement par :
 - une hausse d'une vingtaine de jours chauds (>25°C) par rapport à la période de référence à Besançon, et une hausse de deux à trois jours d'extrêmes chauds (> 35°C) supplémentaires ;
 - un nombre de jours « en vague de chaleur » (épisode d'au moins cinq jours consécutifs pour lesquels la température maximale quotidienne excède la normale de plus de cinq degrés) multipliée par trois sur la période ;
- des précipitations en légère hausse en volume annuel, mais moins bien réparties tout au long de l'année,
- une diminution du nombre de jours de pluies, ainsi qu'une légère augmentation de l'intensité des épisodes de précipitations ; les étés seront plus secs tandis que les hivers seront plus humides, et **le cycle de l'eau tel que nous le connaissons aujourd'hui sera radicalement modifié**, avec des sécheresses plus fréquentes et plus intenses et des étiajes plus sévères entre mai et octobre.

La Ville de Besançon a intégré depuis plusieurs années la question climatique au cœur de son action, ce d'au moins deux manières complémentaires.

- D'une part, en réduisant de manière continue son volume d'émission de gaz à effet de serre (GES), afin de contribuer à la limitation de la hausse des températures moyennes au niveau mondial. On parle d'actions dites d' « atténuation du changement climatique », qui se poursuivent aujourd'hui, au niveau de la Ville comme du Grand Besançon, notamment à travers les politiques de rénovation thermique de bâtiments et de logements, de décarbonation des mobilités ou encore de développement des énergies renouvelables.
- D'autre part et de façon complémentaire, en étudiant les répercussions locales des dérèglements climatiques en cours et à venir et leurs conséquences concrètes sur les habitants du territoire, et en agissant en vue de réduire leur impact. Il s'agit alors de « s'adapter » aux conséquences désormais inévitables du dérèglement climatique.

Plusieurs initiatives ont été menées afin de réaliser un **état des lieux des conséquences du dérèglement climatique** sur le territoire de Grand Besançon Métropole (*diagnostic de vulnérabilité élaboré en 2019 dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial – PCAET*) et de Ville de Besançon (*étude AUDAB 2023 précitée*).

Il apparaît que le dérèglement climatique aura des conséquences importantes :

- **sur les ressources naturelles** : menaces sur la biodiversité, augmentation des risques naturels, raréfaction de la ressource en eau, notamment sur la période mai-octobre,
- **sur les populations** : impacts des hautes températures sur les organismes, notamment en raison de la présence d'îlots de chaleur urbains présents sur la Ville de Besançon et les communes urbaines adjacentes, dégradation de la qualité de l'air et augmentation des risques sanitaires,
- enfin, **sur les activités économiques**, agriculture et sylviculture en tête, mais pouvant également concerner les activités industrielles et tertiaires.

Le Groupe d'études de l'environnement et du climat (GEEC), groupement d'experts sur les sujets de transition écologique, sera pour sa part mobilisé afin d'actualiser en continu ce diagnostic.

Les principales conclusions du diagnostic de vulnérabilité au changement climatique réalisé sur Grand Besançon Métropole (2019)

L'étude de vulnérabilité évoquée plus haut a permis de mettre en avant **cinq enjeux de vulnérabilités** majeurs du territoire.

1) **L'urbanisme et le parc bâti** : la densité urbaine contribue à intensifier les impacts pour les populations des vagues de chaleur, en raison notamment des îlots de chaleur urbain (ICU) et de l'inconfort thermique des bâtiments.

2) **Les enjeux sanitaires et sociaux** : les fortes chaleurs, l'apparition de nouvelles maladies (moustique tigre) ou encore l'augmentation des phénomènes d'allergies auront des impacts significatifs sur la santé des populations, en particulier les plus vulnérables.

3) **La ressource en eau** : si le territoire pense disposer d'une ressource abondante, sa raréfaction à venir nécessitera en tout état de cause une action forte de modération ; d'autant que Besançon est entouré de territoires plus vulnérables, avec lesquels il conviendra de travailler afin d'assurer une solidarité inter-territoriale.

4) **La biodiversité, les milieux naturels et forestiers** : la présence d'espaces forestiers et de nature en ville sont des atouts dans un contexte de changement climatique, en limitant notamment la température et en contribuant à rafraîchir le territoire ; leur bonne gestion est primordiale pour conserver leur potentiel d'adaptation (notamment face aux incendies ou autres perturbations des écosystèmes).

5) **Les activités agricoles** : elles seront particulièrement sensibles aux aléas climatiques.

Notre ressource en eau s'amenuise

La ressource en eau, indispensable pour le fonctionnement de notre société, **est pensée sur notre territoire comme très abondante**. Appartenant au bassin Rhône-Saône, le territoire est principalement dessiné par les sous-bassins du Doubs et de l'Ognon. La présence d'aquifères importants, couplée à un climat à forte pluviométrie, nous ont longtemps préservés de tensions sur la disponibilité de la ressource. Pour autant, **les récents épisodes de sécheresse¹ estivale**, dont la fréquence s'accroît depuis 2018, mais aussi avec **pour la première fois en 2023 l'apparition d'une sécheresse hivernale**, ont conduit la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole à **s'engager encore davantage en faveur de la préservation de la ressource**. Cela d'autant que le territoire est entouré par d'autres territoires davantage susceptibles de se trouver en stress hydrique, avec lesquels une solidarité inter-territoriale n'est pas à exclure.

L'eau est centrale dans notre quotidien. Sa raréfaction a des conséquences sur nos milieux naturels et leur qualité ; mais également des conséquences sur nos vies, que l'on soit citoyen ou acteur économique, notamment agriculteur.

¹ En période de sécheresse, les services de l'Etat prennent par arrêté des mesures de restriction des usages de l'eau, permettant de garantir la disponibilité de la ressource pour les besoins prioritaires des populations. Il existe trois niveaux de restrictions, allant de l' « alerte », puis d' « alerte renforcée », et enfin de « crise ». Plus d'information sur le site de la Préfecture du Doubs : <https://www.doubs.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Secheresse>.

Face à des épisodes de sécheresse historiques, la nécessité d'un plan d'urgence, mais aussi de transformation de notre Ville

Afin de poursuivre notre adaptation au changement climatique, nous réaffirmons ainsi notre engagement à travers la mise en place du présent **plan sécheresse**, nous engageant dans nos pratiques au service des habitants, et dont l'objet est double :

- présenter **les efforts de la collectivité en matière de préservation de la ressource qui produiront des effets immédiats et pérennes**, efforts qui renforcent et accélèrent les initiatives mises en œuvre depuis le début du mandat sur ce sujet ;
- aux côtés de ces mesures d'urgence, **mettre en évidence les initiatives prises dès à présent et visant à transformer durablement le territoire** afin de le rendre plus résilient et plus protecteur pour toutes et tous.

PROJET

3. Nos quatre engagements pour une gestion de l'eau adaptée

Afin d'être en capacité d'agir dès cet été, nous avons demandé aux services municipaux de travailler afin d'identifier des leviers tant d'économies dans leur fonctionnement que visant à mieux préserver la ressource (Engagement n°1). Pour autant, gérer l'urgence ne sera pas suffisant et il s'agit de transformer durablement notre ville pour nous préparer, ensemble, à une raréfaction de la quantité d'eau disponible qui ira croissante dans les prochaines années, mais aussi à des températures sans cesse plus élevées (Engagement n°2). A l'instar des années précédentes, la priorité restera de prendre soin de l'ensemble des habitants affectés par le dérèglement climatique, notamment dans le cadre des hautes températures à venir (Engagement n°3). Enfin, ce plan doit s'intégrer dans une approche globale et partenariale. C'est ensemble qu'il nous faudra agir, pour que la juste valeur de l'eau soit perçue par tous, et que collectivement, nous réduisions nos usages (Engagement n°4).

Pour chaque engagement, des actions d'ores et déjà décidées par Grand Besançon Métropole et contribuant aux objectifs du plan sécheresse seront également mentionnées.

- **Engagement n°1 : Mieux répondre aux conséquences immédiates du dérèglement climatique**
- **Engagement n°2 : Accélérer notre adaptation**
- **Engagement n°3 : Prendre soin des habitants du territoire**
- **Engagement n°4 : Agir ensemble**

Engagement n°1 : Mieux répondre aux conséquences immédiates du dérèglement climatique

Objectif n°1.1: Assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville de Besançon

Dans un contexte d'augmentation de la fréquence des sécheresses², mais aussi des canicules³, la Ville de Besançon a pris la mesure, depuis plusieurs années déjà, de l'enjeu de préserver la ressource en eau. Des avancées importantes ont été réalisées. A titre d'exemple, de nombreuses fontaines de la Ville ont fait l'objet d'une mise en circuit fermé, constituant autant d'ilots de fraîcheurs pour les Bisontines et les Bisontins ; les espaces verts de la Ville sont désormais constitués de plantes moins consommatrices d'eau lors de leur arrosage ; une tarification durable de l'eau a été instaurée⁴ au niveau de Grand Besançon ; et près de 50% de l'eau utilisée pour le nettoyage de la voirie provient d'ores et déjà de récupération.

A partir de cette année, de nouvelles actions ont été décidées afin de diminuer encore davantage la consommation d'eau de la part des services de la Ville, mais également du Grand Besançon, notamment en période de tension.

Action n°1 : Réduire l'utilisation d'eau pour l'entretien urbain et la moduler en cas d'alerte ou de crise

A compter de 2023, **l'utilisation d'eau pour la propreté urbaine** fera l'objet d'une modulation en fonction du niveau de restriction, décidé par les services de l'Etat. L'objectif est, en cas de tension sur la ressource, de maintenir un état de propreté suffisant, bien que réduit par rapport au niveau de service habituel, afin de répondre aux enjeux d'hygiène et de salubrité publics.

² La sécheresse est un déficit anormal, sur une période prolongée, d'une (au moins) des composantes du cycle hydrologique terrestre : on parle de sécheresse agricole en cas de manque d'eau dans les sols ; de sécheresse hydrologique en cas de déficit de débit des cours d'eau ou de niveaux bas de nappes ou de retenues.

³ La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs.

⁴ Gratuité des 3 premiers m³ ; surtaxe pour les volumes supérieurs à 100 m³.

L'acceptabilité de ces mesures étant essentielles, celles-ci seront accompagnées d'explications pour les habitants.

Action n°2 : Réduire la consommation d'eau de l'aire de lavage du Centre Technique Municipal (CTM)

Les besoins en eau seront également, à compter de cette année, limités dans le cadre du **nettoyage des véhicules des services techniques**. Celui-ci sera en outre réduit au strict minimum en cas de situation d'alerte et de crise, et réservé aux véhicules répondant à des impératifs en termes d'hygiène et de sécurité, comme les Bennes d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Action n°3 : Proposer des pratiques et équipements sportifs ne nécessitant peu ou pas d'arrosage l'été

Dès 2023, un **terrain de sport synthétique** sera livré à Velotte, permettant aux Bisontines et Bisontins d'accéder à la pratique sportive y compris en période de restriction d'eau, lorsque l'arrosage est limité ou impossible. En parallèle, **une réflexion sur les pratiques sportives et leurs calendriers** sera lancée dans un contexte d'accélération du dérèglement climatique.

Action n°4 : Modifier les techniques d'entretien des équipements sportifs de la collectivité, notamment les piscines

D'autres initiatives seront mises en œuvre dès cette année, en particulier au **niveau de l'entretien et des modalités de fonctionnement des équipements sportifs de la collectivité** : les équipes d'entretien seront dotées de matériels plus économes en eau pour le nettoyage des plages et des vestiaires de piscine, mais également des terrains extérieurs ; les apports d'eau neuve dans les piscines seront également réduits, tout en veillant à maintenir des normes d'hygiène réglementaires dans un contexte de sur-fréquentation liée aux fortes chaleurs. Enfin, la Ville de Besançon sera à la recherche de **solutions toujours plus économes en eau dans le cadre du renouvellement de ses équipements**.

Action n°5 : Poursuivre les efforts de diminution des besoins en eau pour les espaces verts de la Ville de Besançon

Plusieurs actions initiées dans le cadre de la gestion des espaces verts de la Ville de Besançon seront reconduites et étendues sur un maximum d'espaces. En particulier la diminution de plantes annuelles et bisannuelles au profit de la **plantation de plantes vivaces moins consommatrices en eau** et l'arrêt de certaines productions fortes consommatrices d'eau, ainsi que le développement et la **massification de l'utilisation du paillage de l'ensemble des plantations** (arbres, arbustes et massifs). Les actions visant à tendre vers une autonomie hydrique, avec le déploiement de dispositifs de récupération, sont évoquées ci-dessous (engagement n°2).

Action n°6 : Mettre en œuvre une gestion optimisée de l'eau sur le patrimoine de la Ville

Le suivi des consommations des bâtiments de la Ville de Besançon sera renforcé afin de détecter précocement toute fuite d'eau. Des actions seront en outre menées tant sur **l'installation de matériels plus performants** (accélération d'économiseurs d'eau sur les robinetteries, toilettes et douches) que sur la **sensibilisation des usagers** (agents municipaux et usagers du service public).

Action n°7 : Installer dès cet été des collecteurs d'eaux de pluie lorsque cela est possible

Plusieurs collecteurs d'eaux pluviales seront enfin installés, pour les maisons de quartier de Montrapon et Grette Butte, afin d'assurer l'entretien des potagers pédagogiques en cours de réalisation. Les jardins familiaux de la Ville de Besançon seront également concernés.

* *

*

Ces actions démontrent l'engagement à réduire de manière immédiate et structurelle la pression sur la ressource, en se donnant la capacité d'aller plus loin en période d'alerte, et plus encore de crise, tout en veillant à maintenir un service public de qualité. Elles sont d'application immédiate afin d'anticiper les urgences à venir.

Pour autant, il est évident que ces événements, qui nous paraissent aujourd'hui exceptionnels, deviendront la norme demain. C'est pourquoi il convient d'accélérer l'adaptation de notre territoire aux conséquences du dérèglement climatique, en mobilisant l'ensemble des leviers à notre disposition pour rendre Besançon plus résiliente.

Engagement n°2 : Accélérer notre adaptation

Raréfaction de la ressource en eau, augmentation des ilots de chaleur urbain, températures difficilement supportables pour l'organisme... sont autant d'impacts potentiels du dérèglement climatique sur notre territoire et ses habitants. La clé réside dans la réduction de nos vulnérabilités en pensant aujourd'hui la Ville de demain. Nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), Programme Local de l'Habitat, Schéma directeur des énergies (SDE) ou encore Schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales (SDGIEP), les outils, qu'ils relèvent de compétences municipale ou communautaire, ne manquent pas s'ils convergent vers ce même objectif.

Ces changements structurels nécessitent une nouvelle façon de penser l'aménagement de la Ville et ses projets, tant dans la protection face aux risques, la gestion de l'eau et la végétalisation des espaces publics et privés, mais aussi la question du confort d'été dans les bâtiments et les habitations.

Objectif n°2.1 : Investir dans la connaissance et les réseaux afin de mieux préserver la ressource disponible

Connaître et protéger la ressource en eau disponible dans un contexte de changement climatique constituent les premières étapes en vue de garantir une continuité de l'approvisionnement aux habitants du territoire.

Action n°8 : Poursuivre les investigations en vue d'une meilleure connaissance des ressources disponibles et de leur protection

Les **actions sur la connaissance** de la ressource de Novillars seront poursuivies afin de diversifier les sources d'approvisionnement en eau potable de la Ville de Besançon en période de tension. Plus globalement, des actions sur la qualité de l'eau seront amplifiées : développement d'animations dédiées sur la **protection des aires d'alimentation de captage** au-delà de la seule source d'Arcier ; **expérimentation de paiements pour services environnementaux** (PSE) pour les exploitants agricoles engagés grâce à un soutien financier des Agences de l'Eau ; etc.

Les problématiques de qualité de l'eau nécessitent également d'agir en vue d'une restauration du « grand cycle de l'eau ». Outre les actions de restauration morphologiques et physiques de cours d'eau d'ores et déjà programmées, Grand Besançon Métropole a validé sa participation pour être partenaire d'une **étude prospective visant à identifier les impacts du changement climatique à l'échelle du bassin versant de la Saône** sur l'hydrologie, la ressource en eau et la biodiversité. Ce travail réalisé par l'EPTB Saône et Doubs permettra de quantifier la diminution de l'eau disponible à horizons 2035 et 2050 et **d'engager un travail collectif de modération des principaux prélèvements**, au bénéfice des usages prioritaires et des besoins des milieux naturels.

Action n°9 : Poursuivre le renouvellement des réseaux afin d'améliorer les rendements

Le **rendement du réseau** actuellement géré en régie, intégrant la totalité de la Ville de Besançon, est aujourd'hui de 80 %. Le travail de renouvellement en cours, couplé au déploiement de compteurs communicants, doit permettre de le porter à 85 % en 2028. Ces **compteurs communicants**, prévoyant un dispositif d'alerte en cas de fuite, tant pour le gestionnaire que pour l'utilisateur, seront déployés par Grand Besançon Métropole à compter de 2023, avec l'objectif d'atteindre, sur l'ensemble des secteurs gérés en régie, un taux d'équipement de 95 % en 2026.

Objectif n°2.2 : Vous protéger face aux différents risques climatiques

Les **risques générés par le dérèglement climatique** sont nombreux : tension sur la ressource en eau et rupture d'approvisionnement, modification du régime de précipitations susceptible de provoquer tant des inondations que des retraits et gonflements des argiles (RGA), îlots de chaleur urbain ou encore incendies.

Sur ces différents risques, la Ville de Besançon et Grand Besançon agissent. Plusieurs **interconnexions prioritaires** ont été réalisées dans le cadre du schéma directeur eau potable, afin de sécuriser l'approvisionnement de toutes et tous. Une **cartographie des îlots de chaleur urbain** a été réalisée en lien avec l'Agence d'Urbanisme de Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) afin de permettre une priorisation des investissements pour réduire leur intensité (cf. ci-dessous).

Cette connaissance des vulnérabilités fera l'objet d'une actualisation en continue. Des actions visant à réduire l'exposition aux risques identifiés seront en outre mises en œuvre.

Action n°10 : Actualiser en continu le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique

Le **diagnostic de vulnérabilité du territoire** au changement climatique fera l'objet d'une actualisation en continue de la part des différents services concernés, afin de s'assurer qu'il est en phase avec la réalité des connaissances scientifiques à notre disposition. **Le Groupe d'études de l'environnement et du climat (GEEC) sera notamment mobilisé** afin tant d'accompagner la collectivité dans l'anticipation des risques, que pour imaginer des solutions d'adaptation.

Action n°11 : Finaliser les interconnexions afin de fiabiliser l'alimentation en eau potable et limiter les incidences des prélèvements sur le milieu

Interconnecter différents réseaux de distribution permet de pallier la défaillance d'une ressource. Un **programme d'interconnexions** a été initié au niveau de Grand Besançon Métropole, pour la période 2022-2025 et est en cours de mise en œuvre.

Action n°12 : Renforcer la défense contre les incendies, notamment de forêt

L'été 2022 a démontré que notre territoire était vulnérable à un risque jusqu'alors considéré comme mineur, à savoir les **incendies**, tant en milieu urbain que s'agissant des massifs forestiers du territoire, des départs de feu sur ces derniers pouvant avoir des conséquences sur des quartiers de Besançon.

En tant que propriétaire de près de 2000 ha, la Ville de Besançon est ainsi particulièrement concernée par les conséquences **de feux de forêts** sur la sécurité des biens et des personnes. L'action de la Ville sera sur ce sujet multi-niveaux : la surveillance de nos forêts sera renforcée, en lien avec l'Office National des Forêts ; une étude pour la construction d'une réserve d'eau de récupération de la piscine Lafayette sera menée afin de disposer de capacités en cas d'incendie sur le massif forestier de Planoise ; enfin, un travail avec les services de l'Etat est en cours afin que la question de la prévention des incendies puisse être une préoccupation partagée tout en veillant au respect du vivant en place.

Objectif n°2.3 : Faire de Besançon un laboratoire de la Ville sobre, naturelle et résiliente

La Ville de Besançon s'est engagée dans un **processus de résilience qui se traduit par l'élaboration en cours d'une stratégie de résilience**. L'objectif est entre autre de penser la Ville différemment dans ses aménagements afin de la rendre tout à la fois plus agréable à vivre et plus adaptée aux nouvelles conditions climatiques. Face aux phénomènes climatiques en cours et à venir, la place de l'eau, tout comme celle du végétal, doivent évoluer dans l'espace urbain. Ces objectifs sont également poursuivis par Grand Besançon Métropole dans le cadre de ses politiques publiques.

Action n°13 : Finaliser le schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales

L'objectif du schéma directeur en cours d'élaboration par Grand Besançon Métropole est **d'intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire**, afin tout à la fois de lutter contre les inondations, de préserver la qualité des milieux naturels, mais aussi la stabilité des constructions dans un contexte karstique. Il constituera un élément fort du **futur PLUi**.

Action n°14 : Systématiser les études de récupération des eaux pluviales sur le patrimoine municipal ainsi que les eaux de vidange des piscines

Sous certaines conditions, le stockage de l'eau est susceptible d'améliorer la résilience de la ville dans un contexte de climat modifié. Des **études de récupération des eaux pluviales** sur les parkings et les équipements municipaux (maisons de quartier, complexes sportifs, et naturellement sur les nouvelles constructions) seront systématisées. Ce volume stocké pourra permettre, à compter de 2024 ou 2025, d'alimenter directement les besoins des espaces verts de la Ville, de fournir de l'eau aux matériels de propreté urbaine ou encore d'alimenter les aires de lavage des véhicules. Il en sera de même de l'eau de vidange des piscines.

Action n°15 : Accélérer la désimperméabilisation de la Ville, sa capacité à infiltrer l'eau et sa végétalisation

Il convient en outre **d'accélérer la désimperméabilisation de la ville**. C'est près d'un million d'euros par an qui est consacré à cet objectif, avec plusieurs projets notables, dont la cour de l'école élémentaire Pierre Brossolette, ou encore les travaux à venir en 2023 sur les places de la Révolution ou de la Bascule. Le végétal devra être renforcé partout : par sa capacité à stocker du carbone, il participe de la lutte contre le dérèglement climatique ; par l'ombre qu'il apporte, il constitue un îlot de fraîcheur profitant aux habitants ; ce sont près de 1000 arbres qui seront plantés chaque année sur la durée du mandat. Enfin, un lien systématique est fait avec la gestion des eaux pluviales afin que celles-ci soient valorisées et ainsi d'éviter un retour dans le réseau des versements.

Objectif n°2.4 : Pour un bâti adapté aux nouvelles conditions climatiques

Longtemps, les problématiques de bâtiment étaient vues sous le prisme du confort d'hiver, en cherchant leur isolation afin de diminuer les factures d'énergie et ainsi de lutter contre une forme de précarité ou de facture énergétique. Cette recherche de confort « d'hiver » devra naturellement être poursuivie ; mais elle devra s'accompagner d'un travail sur le **confort « d'été »**.

Action n°16 : Amplifier la rénovation du patrimoine municipal, en particulier pour l'accueil de publics jeunes ou vulnérables

Tant la Ville de Besançon que Grand Besançon Métropole ont élaboré un plan de rénovation de leur patrimoine. En particulier, la Ville de Besançon a décidé de mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers et dans ce cadre d'engager un grand **plan de rénovation des écoles et des crèches**. Cet engagement prévoit notamment de multiplier par 3 le budget investi chaque année, pour permettre d'accueillir les petites Bisontines et petits Bisontins et leurs

enseignants, dans des espaces éducatifs de qualité, afin de favoriser les conditions d'apprentissage. Le programme de rénovation des écoles et des crèches participe de surcroît à leur adaptation au changement climatique (rénovation énergétique, emploi de matériaux biosourcés, création d'oasis / îlots de fraîcheur avec moins d'asphalte, plus de jardins et plus de biodiversité, amélioration de la qualité de l'air intérieur...). Pour mener à bien ce programme, la collectivité a décidé de consacrer 10 M€ par an en moyenne en investissement pour des opérations de travaux dans les écoles et les crèches, soit 60 M€ à l'échelle du mandat, sur 6 ans.

Action n°17 : Accompagner la rénovation du parc privé et du parc social et expérimenter la diminution de l'usage de l'eau dans la construction de logements

S'agissant du secteur du logement, le **Programme Local de l'Habitat** porté par Grand Besançon Métropole ambitionne une rénovation thermique massive des logements sociaux et privés sur le territoire.

Le secteur de la construction est aujourd'hui extrêmement consommateur d'eau. La **filière sèche** est une méthode de construction qui n'utilise pas d'eau sur les chantiers. Une réflexion sera menée dans les prochains mois afin d'envisager un chantier expérimental autour de cette nouvelle technique de construction.

* *
*

L'adaptation de notre territoire est engagée, l'ensemble des leviers à notre disposition étant mobilisé vers un objectif de garantir à toutes et tous la possibilité de bien vivre dans le futur. Cet objectif n'est pas qu'un objectif de long terme. La quasi-certitude d'étés anormaux conduit à prendre un engagement immédiat : tout mettre en œuvre afin de prendre soin de vous.

Engagement n°3 : Prendre soin des habitants du territoire

Objectif n°3.1 : S'adapter durablement aux hautes températures

Parmi les engagements pris dans le cadre du présent plan, ceux consacrés au bien-être des habitants du territoire sont centraux.

Action n°18 : Communiquer sur les risques relatifs à la santé et les comportements à adopter

D'abord, il est essentiel que les **informations relatives aux risques pour la santé et le bien-être** puissent vous être transmis dans les meilleurs délais, que cela concerne les vagues de chaleur, les pics de pollution ou tout autre risque (ozone, moustique tigre, etc.), et que celles-ci soient assorties de recommandations sur les **bons comportements à adopter**.

Action n°19 : Mettre en œuvre un plan Fortes chaleurs en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale

La Ville s'est dotée, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale, d'un plan d'action spécifique coordonné avec les alertes fortes chaleurs afin de préserver les personnes vulnérables en cas de canicule (les séniors, les sans-domiciles...). Outre des mesures préventives permanentes en période estivale (mise à disposition de points d'eau potable ; cartographie actualisée des lieux frais...), des actions spécifiques sont prévues pour les publics vulnérables en cas d'alerte canicule.

Action n°20 : Améliorer les conditions d'accueil du service public dans des conditions exceptionnelles

Dès cette été, de nouvelles actions de lutte contre les îlots de chaleur seront menées sur plusieurs arrêts de bus et de tram afin **d'améliorer le confort des usagers** des trams du

réseau sur la Ville de Besançon. Les sites ouverts au public (Citadelle, Musées...) seront également adaptés afin de garantir les **meilleures conditions d'accueil**.

Engagement n°4 : Agir ensemble

Objectif n°4.1 : Agir en faveur d'une adhésion collective et du renforcement du pouvoir d'agir des Bisontines et des Bisontins

Comme vous l'aurez constaté à la lecture de ce plan, la Ville de Besançon est pleinement mobilisée, à court, moyen et long termes, afin de garantir la **mutation indispensable de nos modes de vie**, afin de répondre aux conséquences du dérèglement climatique. Sobriété, priorisation des usages, solutions fondées sur la nature, attention portée aux plus fragiles sont autant de piliers qu'il convient de mettre en œuvre, sans oublier d'en évaluer les impacts.

C'est bien par la mobilisation de toutes les Bisontines et Bisontins que nous parviendrons collectivement à être à la hauteur des enjeux. A la seule sensibilisation, nous préférons le **renforcement du pouvoir d'agir**, en permettant à chacun d'être acteur. A cet égard, l'année 2023 verra les initiatives en faveur des jeunes, des usagers des équipements publics (clubs, particuliers...), des abonnés au service de l'eau, mais aussi des personnes fréquentant les nombreuses manifestations organisées sur le territoire, se renforcer.

Action n°21 : Communiquer globalement sur les bons gestes à adopter en période de hautes températures

Tout l'été, la Ville mènera une **campagne de communication sur les bons comportements à adopter en période de fortes chaleurs** : affichages dans les espaces publics, newsletter hebdomadaire, espace dédié sur son site Internet. Un retour vers les habitants sera en outre prévu après l'été pour faire un bilan partagé des engagements et actions de chacun.

Action n°22 : Organiser des rencontres mobilisant scientifiques, entreprises et société civile sur le thème de l'eau comme bien commun

L'adaptation au dérèglement climatique ne saurait être qu'un sujet technique, et chacun doit pouvoir y contribuer. Notre territoire est riche d'acteurs engagés sur le sujet, qu'ils soient scientifiques, associations, entreprises ou simples citoyens. **Des rencontres faisant se mêler cette diversité d'acteurs seront organisées** afin que les points de vue puissent se confronter. Reconnaissant l'eau comme un bien commun, il s'agira de définir collectivement les moyens permettant de limiter son utilisation et d'en assurer son juste partage.

Action n°23 : Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment les plus jeunes, par le développement d'actions de sensibilisation autour de l'eau et du développement durable

Des **actions de sensibilisation** des publics aux pratiques individuelles et aux éco-gestes seront renforcées afin de travailler sur la réduction des consommations d'eau, au Logis 13 Eco et dans les Maisons de Quartier de la Ville, mais également auprès des élèves des écoles primaires (du CP au CM2) via les parcours éco-citoyens. Les utilisateurs des services publics, notamment sportifs, feront également l'objet d'actions dédiées afin notamment de travailler sur l'adaptation des modalités de fréquentation des équipements (clubs, grand public...). A chaque fois, des clés seront données afin que chacun ait la **capacité d'être acteur de la transition en cours**.

Action n°24 : Utiliser les événements et festivités du territoire pour sensibiliser les organisateurs et participants sur la problématique des impacts du dérèglement climatique

L'ensemble des manifestations organisées durant l'été serviront de support pour communiquer tant sur l'impact des fortes chaleurs que sur les bons comportements à adopter. Une **sensibilisation des organisateurs d'événements** et festivités sur la thématique de potentielles restrictions d'eau sera en outre systématisée, avec par exemple l'intégration au dossier de sécurité de mentions relatives aux potentielles interdictions d'usages ou d'activités.

Suivi-évaluation du plan sécheresse

L'eau est une ressource en tension. Elle constitue le premier marqueur d'un changement climatique qui s'accroît. Face à ce constat, qui n'est hélas en rien une surprise, il est de la responsabilité de notre collectivité d'agir afin de garantir une eau de qualité en quantité suffisante pour les habitants du territoire. Il en est de même de l'adaptation de nos espaces publics aux fortes chaleurs qui deviennent aujourd'hui la norme.

Le présent plan sécheresse a demandé une mobilisation des services municipaux et communautaires afin que chaque levier identifié puisse faire l'objet d'une mise en œuvre selon un calendrier prévu.

Son suivi sera réalisé par un **Comité de pilotage**. Une évaluation annuelle, ainsi que l'ajout de nouvelles actions, permettront de garantir son inscription dans la durée, gage de son efficacité.

Le **Groupe d'études de l'environnement et du climat** (GEEC) sera également associé au pilotage et à l'évaluation de ce plan.

Une attention particulière sera portée aux cofinancements possibles dans le cadre du 11^e Programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Fonds vert.

Annexe : Fiches actions du plan sécheresse

Aide à la lecture des fiches actions :

Le présent plan sécheresse a pour objectif d'apporter une cohérence dans les actions mises en œuvre par la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole, ainsi que d'assurer leur suivi. En effet, les actions du plan sont pour la plupart d'ores et déjà engagées ou prévues. Sa valeur ajoutée réside bien dans son caractère d'ensemblier, permettant de rendre plus lisible et plus systémique la réponse de la Ville de Besançon, en lien avec Grand Besançon dans ses domaines de compétences propres, aux nouvelles conditions climatiques.

Chaque fiche action précise :

- son état d'avancement :
 - non-commencé : *l'action n'a pas démarré*
 - débuté : *l'action a commencé mais n'a pas encore produit les effets escomptés*
 - à poursuivre : *l'action est déjà opérationnelle, produit des effets et doit se poursuivre selon des modalités similaires*
 - à renforcer : *l'action est déjà opérationnelle ; soit parce qu'elle ne produit pas tous les effets escomptés, soit parce qu'il convient d'aller plus loin, elle doit faire l'objet d'un renforcement*
- les moyens consacrés :
 - budgété : *crédits de paiement inscrits au budget 2023*
 - programmé : *crédits inscrits dans la programmation pluriannuelle de la collectivité*
 - à l'étude : *crédits non-inscrits à l'heure actuelle et devant faire l'objet de propositions en vue des prochaines instances budgétaires.*

Engagement n°1 : Mieux répondre aux conséquences immédiates du changement climatique

Objectif n°1 : Assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville de Besançon

- Action n°1 : Réduire l'utilisation d'eau pour l'entretien urbain et la moduler en cas d'alerte ou de crise
- Action n°2 : Réduire la consommation d'eau de l'aire de lavage du Centre Technique Municipal (CTM)
- Action n°3 : Proposer des pratiques et équipements sportifs ne nécessitant peu ou pas d'arrosage l'été
- Action n°4 : Modifier les techniques d'entretien des équipements sportifs de la collectivité, notamment les piscines
- Action n°5 : Poursuivre les efforts de diminution des besoins en eau pour les espaces verts de la Ville de Besançon
- Action n°6 : Mettre en œuvre une gestion optimisée de l'eau sur le patrimoine de la Ville
- Action n°7 : Installer dès cet été des collecteurs d'eaux de pluie lorsque cela est possible

Action n°1 : Réduire l'utilisation d'eau pour l'entretien urbain et la moduler en cas d'alerte ou de crise

Pilote : Ville de Besançon – Département des Mobilités

Objectif et description de l'action

Objectif : Assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville et de Grand Besançon Métropole

Description :

Le nettoyage de l'espace public est consommateur d'eau. Les équipes du Service Propreté veillent d'ores et déjà à utiliser au maximum les réservoirs d'eau pluviale disponibles sur les sites équipés (Prés de Vaux, Lafayette, Salle d'escalade, Hauts de Chazal et Brossolette), représentant environ 235 m³ à disposition.

Au regard des conditions climatiques laissant présager un risque de sécheresse et afin de prévenir d'éventuelles prochaines mesures de restriction de consommation, les opérations de nettoyage s'effectueront en permanence avec un usage adapté de l'eau, tout en veillant à remplir les exigences d'hygiène et de salubrité.

A compter de cette année, une diminution des fréquences de nettoyage, notamment du centre-ville, sera en outre organisée en cas d'alerte, cette diminution allant croissante en fonction du niveau décidé par la Préfecture. En cas de crise et hors cas particulier nécessaire, le lavage sera suspendu, et seules des opérations ponctuelles au Groupe Haute pression seront réalisées.

L'acceptabilité de ces mesures par la population étant essentielle, celles-ci seront accompagnées d'explications pour les habitants.

Etat : Débuté ; activation des mesures supplémentaires en cas de prise de mesures de restrictions

Moyens : Budgété (moyens constants)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'alertes déclenchées
- Volume d'eau économisé
- Signalements de riverains

Action n°2 : Réduire la consommation d'eau de l'aire de lavage du Centre Technique Municipal

Pilote : Ville de Besançon – Département Logistique et Sauvegarde

Objectif et description de l'action

Objectif : Assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville et de Grand Besançon Métropole

Description :

Au regard des conditions climatiques laissant présager un risque de sécheresse et afin de prévenir d'éventuelles prochaines mesures de restriction de consommation, les opérations de nettoyage des véhicules de la collectivité s'effectueront en permanence avec un usage modéré de l'eau.

En cas d'alerte ou de crise, le lavage sera réduit au strict minimum et réservé aux véhicules répondant à des impératifs en termes d'hygiène et de sécurité, comme les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) utilisées dans le cadre de la collecte des ordures ménagères résiduelles (collecte des bacs à déchets gris).

Etat : Débuté

Moyens : Budgété (moyens constants)

Indicateurs d'évaluation

- Niveau de consommation d'eau de l'aire de lavage du Centre Technique Municipal

Action n°3 : Proposer des pratiques et équipements sportifs ne nécessitant peu ou pas d'arrosage l'été

Pilote : Ville de Besançon – Direction des Sports

Objectif et description de l'action

Objectif : Assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville et de Grand Besançon Métropole

Description :

Le changement climatique a dès aujourd'hui des impacts sur les pratiques sportives : fortes chaleurs susceptibles d'avoir des impacts sur la santé des pratiquants, terrains inutilisables en raison des sécheresses, interdictions d'arrosage en cas de restriction d'eaux, etc.

Une adaptation au changement climatique est par conséquent nécessaire, en agissant tant sur les pratiques que sur les équipements.

- S'agissant des pratiques : lancement d'une réflexion avec les fédérations et clubs du territoire sur les bonnes conditions d'exercice du sport à Besançon, en particulier l'été et en période de sécheresses et de restriction d'eaux ; réflexions sur des évolutions de calendrier des compétitions ; etc.
- S'agissant des équipements : poursuite de l'amélioration énergétique des équipements et réflexion sur leur éventuelle adaptation ; sur ce dernier point, un terrain de sport synthétique sera notamment livré à Velotte en 2023 permettant de garantir l'accès à la pratique y compris en période de restriction d'eau, lorsque l'arrosage est limité ou impossibl.

Etat :

- Non-commencé (pratiques sportives)
- Débuté (équipements)

Moyens : Budgété (terrain de sport livré en 2023) ou à l'étude (plan d'adaptation des équipements sportifs)

Indicateurs d'évaluation

- Travaux d'adaptation réalisés
- Fréquentation du terrain par rapport aux terrains engazonnés
- Nombre de jours où l'arrosage est interdit sur le territoire de la Ville

Action n°4 : Modifier les techniques d'entretien des équipements sportifs de la Ville de Besançon, notamment les piscines

Pilote : Ville de Besançon – Direction des Sports

Objectif et description de l'action

Objectif : Assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville et de Grand Besançon Métropole

Description :

Les plages des piscines ainsi que les vestiaires des piscines et des terrains extérieurs sont prioritairement nettoyés au jet d'eau. L'utilisation d'instruments de nettoyage à haute pression, couplée à une formation des agents, permettra de limiter les consommations d'eau. Un plan d'acquisition de nettoyeurs haute pression sera mis en œuvre dès l'automne 2023 et des formations organisées sur ces nouvelles techniques de nettoyage.

En parallèle, les apports d'eau neuve dans les piscines de la collectivité seront également réduits, tout en veillant à maintenir des normes d'hygiène irréprochables dans un contexte de sur-fréquentation liée aux fortes chaleurs. Cela nécessitera :

- Une reprise de goulottes sur la piscine Mallarmé
- Une diminution du débit de l'alimentation des pédiluves
- Une augmentation du volume des bacs tampons
- Une diminution de la fréquence de lavage des filtres
- L'installation de déchloramineurs complémentaires
- L'accompagnement des usagers dans la compréhension de ces évolutions.

Etat : Non-commencé

- Été 2023 : reprise des goulottes Mallarmé
- T3 2023 : acquisition des équipements de nettoyage
- T3 2023 : étude permettant de mobiliser les leviers identifiés pour réduire les apports d'eau neuve

Moyens :

- Budgété pour l'acquisition de nouveaux équipements de nettoyage
- Budgété pour la réalisation de travaux 2023 (reprise de goulottes)
- Autres travaux à l'étude (évaluation réalisée en interne au T3 2023)

Indicateurs d'évaluation

- Relevé des compteurs – Diminution attendue des consommations des complexes hors process de traitement d'eau des piscines
- Diminution du volume quotidien d'apport d'eau neuve pour les piscines

Action n°5 : Poursuivre les efforts de diminution des besoins en eau pour les espaces verts de la Ville de Besançon

Pilote : Ville de Besançon – Direction Biodiversité et Espaces Verts

Objectif et description de l'action

Objectif : Assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville et de Grand Besançon Métropole

Description :

La Ville de Besançon a fait évoluer ses pratiques afin de limiter ses besoins en eau. La dynamique sera poursuivie au travers des actions suivantes :

- Poursuite de la diminution de la production de plantes annuelles et bisannuelle au profit de la production de plantes vivaces moins consommatrices en eau
- Poursuite de la suppression des dispositifs d'arrosage automatiques dans les massifs, maintien uniquement dans les massifs horticoles de la boucle
- Poursuite du déploiement de cuves de récupération d'eau de pluie (cf. fiche action correspondante) pour tendre vers une autonomie hydrique
- Développement et massification de l'utilisation de paillage de l'ensemble des plantations (arbres, arbustes et massifs)
- Poursuite de l'équipement des sites des jardins familiaux en cuves et dispositifs de récupération d'eau de toiture.

Etat : A poursuivre (mise en œuvre progressive et constante)

Moyens : Budgété (moyens constants)

Indicateurs d'évaluation

- Suivi de la consommation d'eau totale de l'activité

Action n°6 : Mettre en œuvre une gestion optimisée de l'eau sur le patrimoine de la Ville

Pilote : Ville de Besançon – Département Architecture et Bâtiments

Objectif et description de l'action

Objectif : Assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville et de Grand Besançon Métropole

Description :

Le suivi des consommations des bâtiments de la Ville de Besançon sera renforcé afin de détecter précocement toute fuite d'eau.

Des actions seront en outre menées tant sur l'installation de matériels plus performants (accélération d'économiseurs d'eau sur les robinetteries, toilettes et douches) que sur la sensibilisation des usagers (agents municipaux et usagers du service public).

Une délégation de la surveillance des compteurs d'eau de certains équipements est en outre expérimentée depuis janvier 2023 pour les équipements sportifs. Leur gestionnaire, en l'espèce la direction des sports, est désormais responsable de ses consommations et s'est engagée à vérifier le bon fonctionnement des installations et à mener des actions complémentaires de sensibilisation des usagers par le redéploiement de moyens humains dédiés. En parallèle, la direction a été accompagnée par les services techniques et a été dotée d'outils : déploiement de têtes émetrices afin de faciliter les relevés de compteurs situés dans des espaces peu accessibles ; tablette de télé-relevé...

En fonction des résultats de cette expérimentation, un élargissement de son périmètre pourrait être envisagé.

Etat : A renforcer

Moyens : Budgété

Indicateurs d'évaluation

- Suivi de la consommation d'eau des bâtiments de la collectivité
- Suivi de la consommation d'eau des équipements entrant dans l'expérimentation

Action n°7 : Installer dès cette année des collecteurs d'eaux de pluie lorsque cela est possible

Pilote : Ville de Besançon – Direction Vie des Quartiers

Objectif et description de l'action

Objectif : Assurer nos missions de service public tout en réduisant fortement et de manière pérenne les prélèvements en eau des services de la Ville et de Grand Besançon Métropole

Description :

L'installation de collecteurs d'eaux de pluie permet à la fois de limiter le volume d'eaux sales à assainir tout en disposant d'une ressource mobilisable, notamment pour arroser des espaces verts à proximité des bâtiments. Ils sont relativement peu onéreux et déployables rapidement.

Des collecteurs équipent déjà de nombreux jardins familiaux. L'objectif est d'étudier pour cette année des sites complémentaires sur lesquels l'installation est utile. D'ores et déjà, les Maisons de Quartier de Montrapon et de Grette Butte se verront dotées de collecteurs respectivement de 300 et 600 litres à compter de mai 2023, leur permettant d'alimenter les jardins pédagogiques.

Etat : Non commencé

Moyens : Budgété

Indicateurs d'évaluation

- Suivi de la consommation d'eau (réduction attendue)
- Préservation des jardins pédagogiques

Engagement n°2 : Accélérer notre adaptation

Objectif n°2.1 : Investir dans la connaissance et les réseaux afin de mieux préserver la ressource disponible

- Action n°8 : Poursuivre les investigations en vue d'une meilleure connaissance des ressources disponibles et de leur protection
- Action n°9 : Poursuivre le renouvellement des réseaux afin d'améliorer les rendements

Objectif n°2.2 : Vous protéger face aux différents risques climatiques

- Action n°10 : Actualiser en continu le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique
- Action n°11 : Finaliser les interconnexions afin de fiabiliser l'alimentation en eau potable et limiter les incidences des prélèvements sur le milieu
- Action n°12 : Renforcer la défense contre les incendies, notamment de forêt

Objectif n°2.3 : Faire de Besançon un laboratoire de la Ville sobre, naturelle et résiliente

- Action n°13 : Finaliser le schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales
- Action n°14 : Systématiser les études de récupération des eaux pluviales sur le patrimoine municipal ainsi que les eaux de vidange des piscines
- Action n°15 : Accélérer la désimperméabilisation de la Ville, sa capacité à infiltrer l'eau et sa végétalisation

Objectif n°2.4 : Pour un bâti adapté aux nouvelles conditions climatiques

- Action n°16 : Amplifier la rénovation du patrimoine municipal, en particulier pour l'accueil de publics jeunes ou vulnérables
- Action n°17 : Accompagner la rénovation du parc privé et du parc social et expérimenter la diminution de l'usage de l'eau dans la construction de logements

Action n°8 : Poursuivre les investigations en vue d'une meilleure connaissance des ressources disponibles et de leur protection

Pilotes : Grand Besançon Métropole – Département Eau et Assainissement et Département Transition Ecologique

Objectif et description de l'action

Objectif : Investir dans la connaissance et les réseaux afin de mieux préserver la ressource disponible

Description :

Les actions en vue du renforcement de la connaissance et la préservation des ressources sont centrales dans un contexte de perturbations attendues du cycle de l'eau.

- Le Comité scientifique, engagé depuis 2016 principalement sur la connaissance de la ressource de Novillars, sera reconduit et complété par des partenariats avec l'Université de Franche-Comté (financement de thèses, étude collective sur les ressources...).
- L'instrumentation des ressources sera poursuivie
- Les animations des plans d'actions des aires d'alimentation de captage seront élargies au-delà de la seule source d'Arcier.
- Enfin, des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) seront engagés pour les exploitants agricoles concernés par des aires d'alimentation de captage grâce à un soutien financier de l'Agence de l'Eau (3 M€ pour la période 2022-2026)

En parallèle, les problématiques de qualité de l'eau nécessitent également d'agir en vue d'une restauration du « grand cycle de l'eau ». Outre les actions de restauration morphologiques et physiques de cours d'eau d'ores et déjà programmées dans divers plans de gestion en partenariat avec les différents syndicats compétents (Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et de la basse vallée de l'Ognon – SMAMBVO – et Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier – SMMSBVSA), Grand Besançon Métropole sera partenaire d'une étude prospective visant à identifier les impacts du changement climatique à l'échelle du bassin versant de la Saône sur l'hydrologie, la ressource en eau et la biodiversité. Ce travail réalisé par l'EPTB Saône et Doubs permettra de quantifier la diminution de l'eau disponible à horizons 2035 et 2050 et d'engager un travail collectif de modération des principaux prélèvements, au bénéfice des usages prioritaires et des besoins des milieux naturels.

Etat : A poursuivre

Moyens : Budgété et programmé

Indicateurs d'évaluation

- Rapport du Comité scientifique
- Conclusion d'une convention de partenariat avec l'Université
- Indicateurs propres aux plans de gestion précités

Action n°9 : Renforcer la politique patrimoniale d'entretien et de renouvellement des réseaux

Pilote : Grand Besançon Métropole – Département Eau et Assainissement

Objectif et description de l'action

Objectif : Investir dans la connaissance et les réseaux afin de mieux préserver la ressource disponible

Description :

Grand Besançon Métropole, compétent en matière d'eau potable depuis 2018, a réalisé en interne un schéma directeur « ressource » finalisé au printemps 2021 intitulé « adéquation Besoin-Ressource, programme de travaux » qui fait un état des lieux des ressources, les secteurs en tension en fonction des besoins actuels et à venir, prend en compte les collectivités périphériques et établit un programme de travaux

Au sein de ce programme figure l'objectif d'amélioration du rendement du réseau, qui sera obtenu :

- par une augmentation du taux de renouvellement des réseaux ;
- par la mise en place d'outils de surveillance plus performants, en lien avec le déploiement de compteurs communicants, qui a débuté en avril 2023 et se terminera en décembre 2026 ; un dispositif « alerte fuite » sera opérationnel pour fin 2023.

Etat : A poursuivre

Moyens : Budgété et programmé

Indicateurs d'évaluation

- Compteurs communicants : taux de compteurs communicants sur le périmètre géré en régie : 95 % en 2026.
- Réduction des fuites : rendement du réseau géré en régie : 80 % en 2023 et 85 % à l'horizon 2028

Action n°10 : Actualiser en continu le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique

Pilotes : Ville de Besançon – Mission Développement Durable et Département Transition écologique

Objectif et description de l'action

Objectif : Se protéger face aux différents risques climatiques

Description :

Les impacts du dérèglement climatique sont déjà une réalité pour les habitants du territoire, et sont désormais relativement bien documentés. En témoignent la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire en 2019 dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Grand Besançon, mais aussi des travaux complémentaires réalisés par l'Audab pour les différents acteurs publics du territoire.

Pour rappel, les principales conséquences du dérèglement climatique sont les suivantes :

- sur les ressources naturelles : menaces sur la biodiversité, augmentation des risques naturels, raréfaction de la ressource en eau, notamment sur la période mai-octobre,
- sur les populations : impacts des hautes températures sur les organismes, notamment en raison de la présence d'îlots de chaleur urbains présents sur la Ville de Besançon et les communes urbaines adjacentes, dégradation de la qualité de l'air et augmentation des risques sanitaires,
- enfin, sur les activités économiques, agriculture et sylviculture en tête, mais pouvant également concerner les activités industrielles et tertiaires.

L'objectif de cette fiche est triple :

- D'abord, s'assurer que ces différents travaux soient en phase avec les dernières données disponibles, les impacts du dérèglement climatique étant souvent, soit sous-estimés, soit arrivent plus tôt qu'on ne les attendait (incendies de forêt, sécheresse hivernale...) ; cela nécessitera notamment un renforcement du partenariat avec l'Université.
- Ensuite, veiller à sa bonne diffusion auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés, associatifs et simples citoyens (cf. engagement n°4) ;
- Enfin, faire en sorte que ces données soient prises en considération dans les politiques publiques de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole et leurs partenaires.

Le Groupe d'études de l'environnement et du climat (GEEC) sera enfin mobilisé afin tant d'accompagner la collectivité dans l'anticipation des risques, que pour imaginer des solutions d'adaptation.

Etat : A poursuivre

Moyens : A l'étude

Indicateurs d'évaluation

- Mise à jour du diagnostic de vulnérabilité
- Nombre de plans de transition des directions de la Ville et de Grand Besançon intégrant la notion de vulnérabilité au changement climatique

Action n°11 : Finaliser les interconnexion afin de fiabiliser l'alimentation en eau potable et limiter les incidences des prélèvements sur le milieu

Pilote : Grand Besançon Métropole – Département Eau et Assainissement

Objectif et description de l'action

Objectif : Se protéger face aux différents risques climatiques

Description :

Une interconnexion des réseaux d'alimentation en eau potable permet une mise en liaison, de manière réciproque, d'unités de distribution distinctes dans le but d'assurer la continuité de l'approvisionnement ainsi que la sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable de chacune des unités interconnectées.

Grand Besançon Métropole, compétent en matière d'eau potable depuis 2018, a réalisé en interne un schéma directeur « ressource » finalisé au printemps 2021 (ensemble des pièces jointes) intitulé « adéquation Besoin-Ressource, programme de travaux » qui fait un état des lieux des ressources, des secteurs en tension en fonction des besoins actuels et à venir, prend en compte les collectivités périphériques et établit un programme de travaux comportant notamment un certain nombre d'interconnexions visant notamment à sécuriser les ressources les plus à risque.

Les principales orientations sont les suivantes :

- Interconnecter les différents réseaux de distribution afin de pallier la défaillance d'une ressource.
- Sur les ressources principales alimentant Besançon, favoriser l'utilisation de la ressource de Novillars plutôt que Chenecey en période d'étiage, et adapter la station de la Malate pour permettre le fonctionnement à un débit plus faible et respecter le débit réservé de la source.

Planning de mise en oeuvre

Interconnexion Osselle : pour juillet 2024

Interconnexion Chaleze : pour juillet 2024

Interconnexion Amagney : pour juillet 2025

Interconnexion Venise : réalisé

Adaptation de la station de la Malate : Aout 2023

Etat : A poursuivre

Moyens : Budgété et programmé

Indicateurs d'évaluation

- Mise en place des interconnexions dans les délais indiqués

Action n°12 : Renforcer la défense contre les incendies, notamment de forêt

Pilote : Ville de Besançon – Direction Biodiversité et Espaces Verts

Objectif et description de l'action

Objectif : Se protéger face aux différents risques climatiques

Description :

L'été 2022 a démontré que notre territoire était vulnérable à un risque jusqu'alors considéré comme mineur, à savoir les incendies, tant en milieu urbain que s'agissant des massifs forestiers du territoire.

En tant que propriétaire de près de 2000 ha, la Ville de Besançon est particulièrement concernée par les conséquences de feux de forêts sur la sécurité des biens et des personnes. L'action de la Ville sera sur ce sujet multi-niveaux :

- la surveillance de nos forêts sera renforcée, en lien avec l'Office National des Forêts ; la « météo des forêts », créée à partir de cette année par Météo France, sera également utilisée pour prévenir les risques d'incendie ; en fonction du risque, la route forestière permettant d'accéder aux Grandes Baraques sera fermée, grâce à la pose d'un contrôle d'accès de type barrières forestières ;
- une étude pour la construction d'une réserve d'eau de récupération de la piscine Lafayette sera menée afin de disposer de capacités en cas d'incendie sur le massif forestier de Planoise (cf. fiche n°14) ;
- enfin, un travail avec les services de l'Etat est en cours afin que la question de la prévention des incendies puisse être une préoccupation partagée tout en veillant au respect du vivant en place.

Etat : Non-débuté

Moyens : Budgété (moyens constants)

Indicateurs d'évaluation

- Réalisation de l'étude de récupération de la piscine Lafayette
- Diffusion de la « météo des forêts »
- Nombre de jours de fermeture de l'accès aux Grandes Baraques
- Réalisation d'exercices relatifs aux feux de forêts

Action n°13 : Finaliser le schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales

Pilotes : Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole – Département Eau et Assainissement / Département Urbanisme et Grands Travaux

Objectif et description de l'action

Objectif : Faire de Besançon un laboratoire de la Ville sobre, naturelle et résiliente

Description :

Le schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales (SDGIEP) actuellement en cours d'élaboration doit permettre d'alimenter les documents d'urbanisme (PLUi notamment) afin de faire changer les pratiques de gestion des eaux pluviales dans les projets publics et privés, mais aussi de sensibiliser les différents acteurs concernés et de leur fournir des outils d'aide à la conception de projets plus vertueux.

Ces recommandations, si elles sont partagées, approuvées et mises en œuvre, participeront à une meilleure gestion de la ressource et seront une aide à la lutte contre les périodes de sécheresse.

En anticipation, des travaux de gestion de l'écoulement des eaux pluviales seront réalisés afin de participer à l'arrosage d'espaces verts de la Ville de Besançon, l'objectif étant de travailler le nivellement des aménagements pour diriger le maximum d'eaux de ruissellement ou de toitures vers les espaces verts avant un renvoi au réseau par trop-plein. Un test sera réalisé rue Gambetta dès 2023.

En tout état de cause, la problématique de la gestion des eaux pluviales est d'ores et déjà intégrée aux opérations d'aménagement menées par la collectivité.

Etat : Débuté

Moyens : Budgété et programmé

Indicateurs d'évaluation

- Il est envisagé la mise en place d'une grille d'évaluation, de type « pluvio score », pour évaluer l'adéquation des projets de gestion des eaux pluviales à tous les enjeux, dont ceux liés à la ressource en eau. Cet outil pourrait constituer à la fois un indicateur de pertinence des projets et aussi un levier pour viser des objectifs ambitieux.

Action n°14 : Systématiser les études de récupération des eaux pluviales sur le patrimoine public ainsi que les eaux de vidange des piscines

Pilote : Ville de Besançon – Direction Générale des Services Techniques / Pôle Services à la population

Objectif et description de l'action

Objectif : Faire de Besançon un laboratoire de la Ville sobre, naturelle et résiliente

Description :

Sous certaines conditions, le stockage de l'eau est susceptible d'améliorer la résilience du territoire dans un contexte de climat modifié.

Des études de récupération des eaux pluviales sur les parkings et autres bâtiments du patrimoine des deux collectivités (maisons de quartier, complexes sportifs, et naturellement sur les nouvelles constructions) seront systématisées.

Ce volume stocké pourra permettre, à compter de 2024 ou 2025, d'alimenter directement les besoins des espaces verts de la Ville, de fournir de l'eau aux matériels de propreté urbaine ou encore d'alimenter les aires de lavage des véhicules. Il en sera de même de l'eau de vidange des piscines.

Parmi les projets d'ores et déjà identifiés :

- La récupération des eaux d'exhaure du parking Beaux-Arts, en lien avec la végétalisation de la place de la Révolution
- La construction d'une réserve d'eau de récupération de la piscine Mallarmé pour arroser les terrains engazonnés du complexe sportif Léo Lagrange ainsi que les eaux de process pour les usages de type nettoyage de voirie et arrosage des espaces verts
- La récupération des eaux d'exhaure du parking mairie
- La récupération des eaux de toiture dans les sous-sols de la Maison de Quartier de la Grette
- La récupération des eaux de toitures des complexes sportifs de la Malcombe, de Montrapon et des Orchamps
- La réhabilitation du réservoir Saint-Jean pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage de la voirie
- La récupération d'eaux sur la Citadelle, dans le cadre du schéma de mise en sécurité incendie du site d'une part ; du nettoyage des loges et du rafraichissement des animaux en période de fortes chaleurs d'autre part.

Etat : A poursuivre

Moyens : Budgété pour Beaux-Arts/Place de la Révolution et pour la piscine Mallarmé ; A l'étude pour les autres projets

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de cuves installées
- Volumes stockés
- Volumes pompés pour utilisation (arrosage, nettoyages divers...)

Action n°15 : Accélérer la désimperméabilisation de la Ville

Pilote : Ville de Besançon – Direction Biodiversité et Espaces Verts

Objectif et description de l'action

Objectif : Faire de Besançon un laboratoire de la Ville sobre, naturelle et résiliente

Description :

Adapter la Ville aux conditions climatiques futures nécessite de penser différemment la place de l'eau et du végétal en ville, en limitant les espaces imperméables et permettant à l'eau de s'infiltrer (cf. action n°13 *supra*) et en valorisant la place du végétal.

La Ville de Besançon a élaboré un programme de désimperméabilisation doté de 1M€/an sur la durée du mandat. Ce programme concerne à la fois les écoles (désimperméabilisation et végétalisation des cours) et l'espace public. Des opérations ont d'ores et déjà été livrées (ainsi de la cour de l'école élémentaire Pierre Brossolette), d'autres sont en cours avec des travaux à venir en 2023 sur les places de la Révolution et de la Bascule. La désimperméabilisation constitue un objectif intégré dans chaque projet d'aménagement de l'espace public.

La Ville s'est en outre engagée à planter 1000 arbres par an sur la durée du mandat. Ceux-ci constituent à la fois des îlots de fraîcheur profitant aux habitants, mais aussi un moyen de stocker du carbone supplémentaire dans un objectif de lutte contre le changement climatique.

Etat : A poursuivre

Moyens : Budgété et programme (1M€/an dans la PPI)

Indicateurs d'évaluation

- Indicateur d'impact environnemental (créé par la Cellule Programme)
- Evolution des surfaces désimperméabilisées
- Nombre d'arbres plantés
- Surfaces déconnectées du réseau

Action n°16 : Amplifier la rénovation du patrimoine public des collectivités, en particulier pour l'accueil de publics jeunes ou vulnérables

Pilote : Ville de Besançon – Département Architecture et Bâtiments

Objectif et description de l'action

Objectif : Pour un bâti adapté aux nouvelles conditions climatiques

Description :

Tant la Ville de Besançon que Grand Besançon Métropole ont élaboré un plan de rénovation de leur patrimoine.

En particulier, la Ville de Besançon a décidé de mettre l'éducation au centre de la vie des quartiers et dans ce cadre d'engager un grand plan de rénovation des écoles et des crèches. Cet engagement prévoit notamment de multiplier par 3 le budget investi chaque année, pour permettre d'accueillir les petites Bisontines et petits Bisontins et leurs enseignants, dans des espaces éducatifs de qualité, afin de favoriser les conditions d'apprentissage. Le programme de rénovation des écoles et des crèches participe de surcroît à leur adaptation au changement climatique (rénovation énergétique, emploi de matériaux biosourcés, création d'oasis / ilots de fraîcheur avec moins d'asphalte, plus de jardins et plus de biodiversité, amélioration de la qualité de l'air intérieur...). Pour mener à bien ce programme, la collectivité a décidé de consacrer 10 M€ par an en moyenne en investissement pour des opérations de travaux dans les écoles et les crèches, soit 60 M€ à l'échelle du mandat, sur 6 ans.

Etat : A poursuivre

Moyens : Budgété et programmé

Indicateurs d'évaluation

- Volume de travaux réalisés
- Avancement plan écoles et crèches
- Labellisation des projets de rénovation

Action n°17 : Accompagner la rénovation du parc privé et du parc social et expérimenter la diminution de l'usage de l'eau dans la construction de logements

Pilote : Grand Besançon Métropole – Service Habitat

Objectif et description de l'action

Objectif : Pour un bâti adapté aux nouvelles conditions climatique

Description :

Grand Besançon Métropole a arrêté le 13 avril 2023 son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024-2029, qui va désormais entrer en phase de consultation.

Le PLH a pour objectif de répondre aux besoins des habitants en termes de logements et d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre entre les 68 communes du Grand Besançon. Outre l'accompagnement à la production de 900 logements par an pour répondre aux besoins et accueillir de nouveaux habitants, un accompagnement à la rénovation du parc existant – social et privé – sera reconduit afin d'améliorer son état, notamment de performance énergétique, gage de confort l'été dans un contexte de fortes températures.

La démarche 3-2-1 BBC, qui a pour objectif d'accompagner des particuliers dans leurs projets de rénovation globale à un niveau « Bâtiment Basse Consommation » concourt également à cet objectif.

Enfin, le secteur de la construction est aujourd'hui extrêmement consommateur d'eau. La filière sèche est une méthode de construction qui n'utilise pas d'eau sur les chantiers. Une réflexion sera menée dans les prochains mois afin d'envisager un chantier expérimental autour de cette nouvelle technique de construction.

Ce démonstrateur permettra de mesurer les gains en eau pour communiquer et envisager une montée en puissance de l'utilisation des matériaux « filière sèche ».

Etat : A poursuivre (PLH) ; non-débuté (filiale sèche)

Moyens : Budgété et programmé (PLH) ; à l'étude (filiale sèche)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'accompagnements réalisés
- Nombre de logements traités
- Volume de travaux réalisés
- Réalisation d'une étude d'opportunité (filiale sèche)

Engagement n°3 : Prendre soin des habitants du territoire

Objectif n°3.1 : S'adapter durablement aux hautes températures

- Action n°18 : Communiquer sur les risques relatifs à la santé et les comportements à adopter
- Action n°19 : Mettre en œuvre un plan Fortes chaleurs en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale
- Action n°20 : Améliorer les conditions d'accueil du service public dans des conditions exceptionnelles

PROJET

Action n°18 : Communiquer sur les risques relatifs à la santé et les comportements à adopter

Pilotes : Pilotes : Ville de Besançon – Direction Prévention des Risques Urbains / Direction Hygiène Santé

Objectif et description de l'action

Objectif : S'adapter durablement aux hautes températures

Description :

Le dérèglement climatique entraîne un accroissement moyen des températures, mais également des vagues de chaleur et des journées dites « très chaudes ». Ces conditions sont susceptibles d'avoir des impacts sur la qualité de l'air, notamment par la mise en suspension de poussières et les feux de forêts consécutifs.

La Ville de Besançon est impliquée dans le suivi de la qualité de l'air, l'alerte et le suivi du plan en cas de pics de pollution atmosphérique, en lien avec AMTO BFC. Elle mène ainsi une politique continue de recommandations et donne les moyens à la population d'adopter des comportements visant à limiter les émissions à l'origine de la pollution.

Le périmètre des actions concernées par ces recommandations sera élargi au-delà de la pollution pour intégrer les autres risques aléas climatique susceptibles d'avoir des impacts sur la santé des populations.

Etat : Débuté

Moyens : Budgété

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de pics de pollution/vagues de chaleur
- Nombre d'interventions auprès du grand public

Action n°19 : Mettre en œuvre un plan « Fortes chaleurs »

Pilote : Ville de Besançon et Centre Communal d'Action Sociale

Objectif et description de l'action

Objectif : S'adapter durablement aux hautes températures

Description :

La Ville s'est dotée, en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale, d'un plan d'action spécifique coordonné avec les alertes fortes chaleurs afin de préserver les personnes vulnérables en cas de canicule (les séniors, les personnes sans-domiciles...). Outre des mesures préventives permanentes en période estivale (mise à disposition de points d'eau potable ; cartographie actualisée des lieux frais...), des actions spécifiques sont prévues pour les publics vulnérables en cas d'alerte canicule.

Le détail du plan est joint ci-dessous.

Etat : Débuté

Moyens : Budgété

Indicateurs d'évaluation

- Données quantitatives et qualitatives du bilan estival annuel

	Action	Cible	Objectifs
Mesures préventives permanentes	Diffuser de la plaquette "Canicule et fortes chaleurs"	Ensemble des professionnels de santé concerné (public et libéral)	Faire connaître le dispositif aux prescripteurs potentiels et aux publics concernés. Encourager les inscriptions via le coupon réponse de la plaquette ou via le formulaire en ligne. Relayer les conseils et informations utiles (dont points d'eau potable)
	Disposer en permanence de deux communiqués de presse à fournir à la presse locale	Tout public	Faire connaître les dispositifs relatifs aux épisodes caniculaires et transmettre les conseils pertinents durant ces périodes
	Conduire un travail de fond sur le terrain auprès des publics spécifiques rencontrés par l'ensemble des intervenants (travailleurs sociaux, aides à domicile, résidences autonomie) aux fins d'information et d'anticipation sur les épisodes de canicule à venir	Publics spécifiques CCAS	Informar, sensibiliser, diffuser de l'information liée à la canicule
	Prévoir et mettre à disposition des points d'eau potable sur l'espace public durant les épisodes de fortes chaleurs et de canicule.	Tout public	Durant ces périodes, contribuer aux ressources nécessaires à l'hydratation de la population sur l'espace public
	Disposer d'une cartographie actualisée des lieux frais de Besançon et des points d'eau potable	Tout public	Durant ces périodes, informer la population des moyens mis à disposition pour s'hydrater et des espaces publics adaptés
Vigilance orange Météo France (alerte canicule)	A réception de l'alerte préfectorale : diffusion d'un mail d'alerte interne Mail type, avec en PJ Bulletin de la préfecture le cas échéant	Groupe alerte_climatique_dprou	* Mise en œuvre des dispositions prévues par les acteurs du PRAC Canicule * Prise en compte par chaque Service/Direction des épisodes de canicule : diffusion des informations et recommandations au personnel et au public suivi et accueilli

<p>Après validation du Comité de Direction du CCAS : Mobiliser les services en continu durant l'épisode climatique : - Maison des Seniors en semaine (appels quotidiens, déclenchement visites à domicile ciblées, renseignements en structure)/Astreinte permanente le week-end, assurée par le pôle CCAS - DHS - DVQ - Agents de terrain des services de Soutien à domicile (portage de repas, aides à domicile et soins infirmiers) - Prestataire de téléassistance pour diffusion de messages adaptés à l'épisode climatique sur instruction DA</p>	<p>Personnes de + de 65 ans et/ou en situation de handicap inscrites sur le registre VIGAL</p> <p>Usagers des services SAAD, RAD, SSIAD</p> <p>Usagers du service de téléassistance</p>	<p>Apporter conseils et assistance aux publics du CCAS âgé ou en situation de handicap durant la vigilance</p>
<p>Recensement des bénéficiaires à prioriser pour les interventions à domicile en cas d'aléas climatiques (ou autre crise) en fonction du degré de dépendance et d'isolement Informatisation de ce recensement par requête et association des contacts des référents de ces bénéficiaires prioritaires</p>	<p>Bénéficiaires de l'aide à domicile (SAAD), du portage de repas (RAD) et de la téléassistance (TA) = personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap</p>	<p>Identifier rapidement les interventions à domicile à prioriser en cas de crise (climatique, sanitaire, grève du personnel, etc.)</p>
<p>Déclencher le Plan Bleu et s'assurer de la mise en œuvre des mesures prévues : - Renforcer la mobilisation des personnels (de jour comme de nuit selon les structures) ainsi que des astreintes DA/DSO. - Assurer un surveillance attentive ou accrue selon le cas, des résidents et personnes hébergées - Mettre à disposition une salle climatisée et/ou rafraîchie et inciter les publics spécifiques à s'y rendre chaque jour pour chacune des structures</p>	<p>Résidents de l'Agora, de la Maison Relais "Autre Toit" et des 5 résidences autonomes, Hébergés de l'Abri de nuit</p>	<p>Informers, alerter des risques et recommandations liés à la chaleur et contrôler la mise en œuvre des procédures pour les personnes vulnérables</p>
<p>Etablir une liste de personnes vulnérables repérées à la rue et/ou en abri de fortune. Organiser des passages/visites réguliers tout au long de l'épisode caniculaire avec délivrance de conseils, remise de gourdes si besoin. Assurer une ouverture prolongée jusqu'à 16 h en période caniculaire). de la Boutique Jeanne Antide</p>	<p>Personnes à la rue</p>	<p>Informers, alerter des risques et recommandations liés à la chaleur et contrôler la mise en œuvre des procédures pour les personnes vulnérables</p>

	Diffuser les messages d'information météo sur les différents supports : site internet de la Ville de Besançon, réseaux sociaux, panneaux digitaux DECAUX et tous médias locaux ; communiqué de presse si nécessaire	Population	Informé et prévenir des risques liés à l'épisode venteux : risques de chutes de branches, d'éléments de toiture, d'envols d'articles entreposés en extérieur ; fréquentation des parcs et espaces arborés interdite, ...
	Diffuser les messages d'information météo, et consignes de vigilance, de sécurité sur l'intranet de la Ville de Besançon	Ensemble des agents	Prise en compte par chaque Direction/Service des épisodes météo intenses : diffusion des informations et recommandations au personnel et au public suivi et accueilli

PROJET

Action n°20 : Adapter les conditions d'accueil du service public en cas de hautes températures

Pilote : Ville de Besançon – Toutes directions accueillant du public

Objectif et description de l'action

Objectif : S'adapter durablement aux hautes températures

Description :

Les services publics mis en œuvre par la Ville de Besançon seront adaptés aux conditions météorologiques, chacun en fonction de ses caractéristiques propres.

- Dans les écoles, des lieux rafraichis seront mis à disposition en cas de fortes chaleurs ; les activités périscolaires mèneront des actions de sensibilisation ;
- Des points d'eaux seront disponibles dans les lieux accueillant du public ;
- Sauf risque particulier, les parcs et jardins et les forêts communales resteront ouverts pour l'accueil du public ;
- Des activités estivales dans des espaces de nature, moins propices à la chaleur, seront reconduites (Vital-Eté) ;
- Des lieux ombragés seront aménagés, notamment à la Citadelle ;
- Des aménagements de confort seront enfin réalisés sur plusieurs arrêts de bus du centre-ville afin de lutter contre les îlots de chaleur urbain.

Etat : A poursuivre

Moyens : Budgété

Indicateurs d'évaluation

- Fréquentation des différents sites et activités

Engagement n°4 : Agir ensemble

Objectif n°4.1 : Agir en faveur d'une adhésion collective et du renforcement du pouvoir d'agir des Bisontines et des Bisontins

- Action n°21 : Communiquer globalement sur les bons gestes à adopter en période de hautes températures
- Action n°22 : Organiser des rencontres mobilisant scientifiques, entreprises et société civile sur le thème de l'eau comme bien commun
- Action n°23 : Renforcer le pouvoir d'agir des habitants, notamment les plus jeunes, par le développement d'actions de sensibilisation autour de l'eau et du développement durable
- Action n°24 : Utiliser les événements et festivités du territoire pour sensibiliser les organisateurs d'événements et les participants sur les impacts du changement climatique

Action n°21 : Communiquer globalement sur les bons gestes à adopter en période de hautes températures

Pilote : Ville de Besançon – Direction de la Communication

Objectif et description de l'action

Objectif : Agir en faveur d'une adhésion collective et du renforcement du pouvoir d'agir des habitants

Description :

La Collectivité assurera une diffusion large des alertes fortes chaleurs/canicules. Elle mettra en place une communication globale sur les bons gestes à adopter en période de hautes températures.

Deux conférences de presse (Une au début de la période de sécheresse, une à la fin)
Objectifs ? Expliquer toutes les actions mises en place et dans le second temps, exposer les résultats.

Deux Campagnes d'affichage sur la même période (print et digitale)

- Une campagne de sensibilisation « Parce que nous sommes en période de sécheresse, la Ville de Besançon... » lien avec les actions menées.
- Une campagne plus proactive pour inciter les habitants à faire les bons gestes

Du nudge à la gamification

Organiser une chasse au trésor avec les fontaines de la Ville.

Une newsletter hebdomadaire spéciale « ressource en eau » adressée à l'ensemble de la base (190 000 contacts dont 90 000 mails).

Une colonne vertébrale éditoriale positive avec son chiffre, son tuto vidéo, l'action du moment, le citoyen au sec (commerçant, asso, acteur sportif ou culturel...), un quizz qui permet de gagner et de devenir un (grand) Bisontin.e VIP (remporter des places pour GHN, des entrées pour Détonation etc.) ou proposer des sondages en ligne sur leurs pratiques.

Sur les réseaux sociaux

Partage des actions, des quizz, des tuto vidéo et des sondages.

Un espace dédié sur besancon.fr

Dans cet espace, on retrouve toutes les actions menées.

L'ensemble des actions menées par la collectivité ainsi que celles à venir.

Réponses aux sondages.

Mise en avant des 5 meilleurs répondants aux quizz.

BVV d'août/septembre

Retours positifs sur les actions menées à la fois par les collectivités et les habitants

Etat : Non débuté

Moyens : Budgété

Indicateurs d'évaluation

- Reprises presse.
- Taux d'ouverture de la newsletter.

- Taux de fréquentation de l'espace dédié.
- Taux de participation à la chasse au trésor
- Taux de visionnage des vidéos.
- Like et partages des posts.
- Réponses aux sondages.

Action n°22 : Organiser des rencontres mobilisant scientifiques, entreprises et société civile sur le thème de l'eau comme bien commun

Pilote : Ville de Besançon – Département Transition Ecologique / Direction Communication

Objectif et description de l'action

Objectif : Agir en faveur d'une adhésion collective et du renforcement du pouvoir d'agir des habitants

Description :

Les problématiques liées au dérèglement climatique seront intégrées de façon transversale dans les actions de la collectivité : Club Climat, actions autour de la Bisontine, etc.

Le Groupe d'études de l'environnement et du climat (GEEC) sera consulté sur les actions complémentaires à mener, notamment dans l'objectif de faire dialoguer les scientifiques du territoire avec d'autres acteurs (associations, entreprises ou simples citoyens).

Dans la suite des Assises Nationales de la Biodiversité (2022), d'autres événements de rayonnement national pourront en outre être accueillis sur cette thématique. A titre d'exemple, le 39^e congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) se déroulera en 2024 à Besançon.

Etat : A poursuivre pour les actions existantes ; Non débuté pour les autres

Moyens : Budgété (actions existantes) ; A l'étude pour les autres

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de rencontres organisées
- Nombre de participants

Action n°23 : Renforcer le pouvoir d’agir des habitants, notamment les plus jeunes, par le développement d’actions d’éducation à l’environnement

Pilote : Ville de Besançon – Mission Développement Durable

Objectif et description de l’action

Objectif : Agir en faveur d’une adhésion collective et du renforcement du pouvoir d’agir des habitants

Description :

Pour la Ville de Besançon, la Mission Développement Durable intervient sur deux dispositifs :

- **Sensibilisation du public aux pratiques individuelles et aux éco-gestes** permettant la réduction des consommations d’eau par des animations « 13 Eco » (au Logis et dans les maisons de quartier) et des animations extérieures
- **Sensibilisation des élèves des écoles primaires** (CP à CM2) via les parcours éco-citoyens
 - o Parcours éco-citoyens « L’eau une ressource vitale qui se raréfie » : DEA (organisateur)
 - o Parcours éco-citoyens « Les petits reporters du DD 1 » (Etape 4 sur l’eau) : MDD (organisateur)

Sensibilisation du public : toute l’année

[3 012 personnes sensibilisées au développement durable en 2022 (tous types d’animations confondues), dont 491 personnes via des animations dispensées au Logis 13 éco sur la thématique de l’eau / 1024 personnes sensibilisées].

Sensibilisation des scolaires via les parcours éco-citoyens : année scolaire (2 parcours / 3 classes en 2022-2023)

Ces actions seront reconduites en 2023.

Etat : A poursuivre

Moyens : Budgété

Indicateurs d’évaluation

- Publics sensibilisés : nombre et types
- Scolaires sensibilisés : nombre de classes et niveaux concernés + nombre d’élèves

Action n°24 : Utiliser les événements et festivités du territoire pour sensibiliser les organisateurs et les participants sur la problématique des impacts du changement climatique

Pilote : Ville de Besançon – Pôle Services à la population / Pôle culture / Direction de la communication

Objectif et description de l'action

Objectif : Agir en faveur d'une adhésion collective et du renforcement du pouvoir d'agir des habitants

Description :

L'ensemble des manifestations organisées durant l'été serviront de support pour communiquer tant sur l'impact des fortes chaleurs que sur les bons comportements à adopter.

Une sensibilisation des organisateurs d'événements et festivités sur la thématique de potentielles restrictions d'eau sera systématisée, avec outre des actions de sensibilisation, l'intégration au dossier de sécurité de mentions relatives aux potentielles interdictions d'usages ou d'activités (barbecue ou flammes vives, artifices, eau) en cas de classement de la commune en état de sécheresse dans l'intervalle entre l'instruction du dossier et la tenue de la manifestation.

S'agissant des participants, notamment au festival Grandes Heures Nature (GHN) :

- Relai sur supports digitaux : Application GHN, site WEB (alertes sur parcours balisés relatifs à la fragilité de la forêt et des effets de la sécheresse sur certain tronçons, fermeture éventuelle de chemins de parcours de randonnées pédestres, courses, VTT...).
- Sensibilisations générales sur le village du Festival GHN 2023 : présence de partenaires environnementaux et focus 2023 sur le cycle de l'eau : présence du Département Eau et Assainissement et de partenaires extérieurs.

Etat : A renforcer

Moyens : Budgété

Indicateurs d'évaluation

- Proportion d'événements/festivités effectivement impactés, sur la période couverte par arrêtés Sécheresse.
- Nombre d'événements/festivités où des actions de sensibilisation ont pu être menées.
- S'agissant de GHN 2023, nombre de connexions sur supports digitaux et fréquentation du village du Festival et taux de participation aux différentes animations de sensibilisation sur le réchauffement climatique